

# **Examen de l'Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs**

## **SOMMAIRES DES RAPPORTS TRIMESTRIELS SOUMIS À COMITÉ D'EXAMEN DE L'ACCORD**

**du 28 avril au 12 juin 2006**

### **Table of Contents**

<b>Groupes de travail chargés de l'examen "A" .....</b>	<b>2</b>
<b>Groupes de travail chargés de l'examen "B" .....</b>	<b>3</b>
<b>Groupes de travail chargés de l'examen "C" .....</b>	<b>5</b>
<b>Groupes de travail chargés de l'examen "D" .....</b>	<b>6</b>
<b>Groupes de travail chargés de l'examen "E" .....</b>	<b>9</b>
<b>Groupes de travail chargés de l'examen "F" .....</b>	<b>10</b>
<b>Groupes de travail chargés de l'examen "G" .....</b>	<b>11</b>
<b>Groupes de travail chargés de l'examen "H" .....</b>	<b>13</b>
<b>Groupe de travail chargé des questions spéciales.....</b>	<b>16</b>

# **Groupes de travail chargés de l'examen "A"**

## **Portée et objet de l'Accord, buts et objectifs, fonction**

### **1. RÉSUMÉ**

Le Groupe d'examen A de l'AQEGL (GE-A) a tenu trois réunions jusqu'ici (les 28 avril, 11 mai et 26 mai 2006). Le GE-A avance régulièrement dans sa tâche et continue d'obtenir une bonne participation et un intérêt soutenu de la part de ses membres.

Le GE-A a reçu la mission d'examiner le champ d'application et l'objet de l'Accord, les objectifs et la fonction, ce qui comprend :

- Définitions (article I)
- Objet (article II et paragraphes du préambule)
- Objectifs généraux (article III)
- Normes, autres prescriptions et recherche (article V)
- Consultations et examen (article X)
- Exécution (article XI)
- Dispositions générales (articles XII, XIII, XIV, XV)

Le GE-A a convenu d'un calendrier et d'une approche pour réaliser sa mission. Le GE-A a décidé d'aborder sa tâche en tenant des audioconférences toutes les deux semaines, le jeudi matin de 9 h à 11 h, heure avancée du Centre.

Le GE-A a convenu de prendre une approche systématique à l'égard de son évaluation et de diviser la mission en trois :

**(i) Articles X-XV**, soit les éléments de gestion et d'administration de l'Accord;

**(ii) Article V (Normes, autres prescriptions et recherche)** et aussi l'article VI, qu'il a été demandé à chaque groupe d'examiner;

**(iii) Articles I-III**, qui portent sur les définitions et l'objet de l'Accord.

Le cadre temporel des activités du GE-A se présente comme suit :

- Début mai, examiner le premier groupe d'articles (X-XV);
- Mai-juin, examiner les articles V et VI;
- D'ici la fin de juin, se pencher sur le troisième groupe d'articles (I-III).

Si on se fie aux progrès réalisés jusqu'ici, le GE-A réévaluera ces échéances et les révisera vraisemblablement.

## **Groupes de travail chargés de l'examen "B"**

### **Substances chimiques toxiques**

#### **Résumé**

Le Groupe d'examen qui s'occupe de l'aspect substances toxiques de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (GE-B) s'est réuni le 28 avril 2006 à Chicago. Il a ensuite tenu des audioconférences les 8 et 26 mai 2006. La pièce jointe A renferme les ordres du jour, et la pièce jointe B, les notes récapitulatives. Entre 20 et 30 personnes du Canada et des États-Unis ont participé à chaque réunion.

Les trois premières réunions du Groupe d'examen ont été centrées sur l'article IV et l'annexe 1 de l'Accord. Le Groupe d'examen a presque fini de regarder les grands éléments d'examen (voir le résumé des commentaires plus loin). Après la prochaine audioconférence, les coprésidents rédigeront les recommandations de révision de l'article IV et de l'annexe 1. Voici certaines des principales questions soulevées dans les discussions du Groupe d'examen :

- Les membres s'entendent à dire que les valeurs établies pour les produits chimiques dans l'annexe 1 sont désuètes et ne sont pas en phase avec l'état actuel de la science. Toutefois, la façon d'actualiser et de tenir la liste des produits chimiques de l'annexe 1 a suscité des opinions divergentes : 1) garder à l'annexe 1 la liste des objectifs spécifiques et améliorer le protocole d'actualisation des valeurs et d'ajout de substances, 2) retirer la liste de l'Accord et en faire un document distinct, améliorer le protocole d'actualisation des valeurs et d'ajout de substances et préciser ce protocole dans l'Accord, 3) remplacer les objectifs spécifiques par des renvois à d'autres critères de qualité de l'eau fixés par les Parties et 4) éliminer tout à fait de l'Accord le concept d'objectifs spécifiques.
- Certains membres trouvent que l'annexe 1 devrait être formulée de façon à indiquer clairement que les objectifs de qualité de l'eau constituent des objectifs provisoires sur le chemin de la quasi-élimination (élimination « virtuelle ») des substances toxiques rémanentes, faute de quoi il y a risque de contradiction. D'autres considèrent que l'idée de quasi-élimination est obsolète et que cette élimination échappe à l'Accord, vu les apports internationaux de toxiques au bassin.
- Certains membres trouvent trop passives la gestion, la coordination et l'exécution de l'article IV (c.-à-d. qu'il n'y a pas de responsabilité à l'égard du processus de consultation, ou de l'absence de processus de

consultation). La plupart des membres considèrent que la consultation biennale n'a pas été bien exécutée, soit en raison du manque d'engagement ou de ressources des Parties soit parce que le processus est trop vague. À tout le moins, il faudrait expliquer dans l'Accord le processus par lequel les Parties consultent selon l'alinéa 2a) de l'annexe 1, et il faut prévoir une disposition de responsabilité pour le cas où les Parties omettraient d'appliquer l'article.

- Certains membres sont d'avis qu'il faut établir une autre approche pour la soumission des propositions en vue de reconnaître les nouveaux produits chimiques. Certains croient que les demandeurs admissibles devraient comprendre les États, les provinces, les tribus, les Premières Nations et le grand public. On a mentionné la Stratégie binationale sur les produits toxiques dans les Grands Lacs comme moyen de mettre en œuvre cette approche. Un membre a fourni une liste des produits chimiques à ajouter à l'annexe 1.
- Concernant l'alinéa 3a) de l'article 4, qui porte sur les effets combinés de polluants multiples, on a fait remarquer que les Parties n'ont pas correctement abordé cet aspect.

## **Groupes de travail chargés de l'examen "C"**

### **Plans d'assainissement (PA) et plans d'aménagement panlacustres**

#### **Résumé**

L'équipe de l'annexe 2 a organisé son travail en vue d'examiner l'annexe. Trois audioconférences/réunions ont eu lieu pour discuter de l'examen. Les coprésidents de l'équipe ont eu 6 conversations par téléphone et ont communiqué avec les entrepreneurs (20 appels téléphoniques et/ou courriels). Les audioconférences du Groupe d'examen ont réuni respectivement 25, 23 et 26 participants. On a établi un calendrier de façon à discuter d'un élément d'examen toutes les deux semaines. Les équipes qui mèneront l'examen de chaque élément ont été organisées, et leurs responsables, désignés. Ces sous-groupes fourniront des résumés et analyseront les commentaires de l'ensemble du groupe, puis achemineront les résultats à l'équipe de base, qui rédigera le résumé complet de l'examen. On discutera de l'élément clarté dans la semaine du 30 mai. Des problèmes avec le site SharePoint ont retardé l'examen, mais cela ne reportera pas la production des versions définitives à remettre au secrétariat.

## **Groupes de travail chargés de l'examen "D"**

### **Phosphore et pollution diffuse**

#### **Résumé**

Le groupe de travail s'est réuni trois fois, a développé une relation de travail et progresse dans l'examen des annexes 3 et 13.

Deux sous-groupes ont été mis sur pied pour traiter des questions relatives aux annexes 3 et 13. En ce qui concerne le groupe de travail de l'annexe 3, une lettre d'invitation portant la signature des coprésidents a été envoyée à des scientifiques éminents du Canada et des États-Unis reconnus pour leur travail et leur capacité d'évaluer du point de vue technique la pertinence des modèles et de réviser les sorties de modèle servant à développer les exigences en matière de charge pour les Grands Lacs. Toutes les personnes sollicitées ont accepté cette invitation. En ce qui concerne l'annexe 13, les participants du groupe de travail D qui s'occupent de planification des bassins hydrographiques ont accepté de donner des conseils au groupe de travail D concernant le fonctionnement et l'efficacité de cette annexe.

Le groupe de travail sur l'annexe 3 est chargé d'évaluer les objectifs énoncés de rétablissement des conditions aérobiques en toute saison dans les eaux de fond du bassin central du lac Érié et de réduction substantielle des niveaux actuels de la biomasse algale jusqu'à un niveau inférieur à celui où elle constitue une nuisance dans le lac Érié. Des observations récentes indiquent que ces deux objectifs ne sont pas atteints malgré que les charges externes mesurées de phosphore total se situent sous les 11 000 tonnes métriques. Durant trois des cinq dernières années où des charges ont été signalées (1999-2003), les charges externes se situaient en dessous de 9 500 tonnes métriques. À ce niveau, les charges éliminaient probablement l'essentiel de la zone d'anoxie.

Le groupe de travail sur l'annexe 13 évalue le fonctionnement et l'efficacité de cette annexe. Ce groupe de travail cherche actuellement à comprendre, pour les deux pays, la portée des plans de gestion des bassins hydrographiques au niveau de la pollution de source non ponctuelle (estimation de plus de quelque 150 bassins selon l'échelle des unités hydrologiques à 8 chiffres). On étudie les méthodes d'évaluation de l'efficacité des plans en place concernant les bassins hydrographiques. Les mesures de l'efficacité consistent à chercher des plans qui identifient les problèmes importants de pollution diffuse dans les bassins et à voir quels plans de mise en œuvre sont proposés pour remédier aux problèmes importants ou les atténuer. On s'est aussi interrogé sur la définition des termes « unités hydrologiques prioritaires » et « secteurs prioritaires » dans l'article 2b pour savoir si ces notions peuvent donner lieu à des interventions si elles ne sont pas identifiées et classées.

## Bref résumé des réunions jusqu'à présent

Le 28 avril, une réunion d'organisation a eu lieu en vue d'une compilation d'une base de renseignements commune (voir le premier point des questions) et de la mise au point d'une approche systématique pour mener les évaluations. Ces évaluations porteront sur chacune des questions, un appel téléphonique étant consacré à chacune.

L'appel téléphonique du 9 mai a servi à discuter la question de la clarté relativement aux annexes 3 et 13. Ces deux annexes présentent des points obscurs et manquent de clarté en ce qui concerne les exigences réelles en matière de production de rapports concernant une réduction supplémentaire de la charge de phosphore dont il est question à l'annexe 3, article 5, par exemple. L'annexe 13 est un aperçu très général et ne définit pas quelle est la taille de bassin visée, ce qui laisse beaucoup de latitude à chaque gestionnaire de bassin dans ses initiatives. Pour cibler les activités du groupe de travail D, des groupes de travail ont été mis sur pied pour chaque annexe, et on a fait appel à de l'expertise de l'extérieur lorsque les coprésidents le jugeaient nécessaire. Un résumé fondé sur le cadre d'évaluation de l'annexe 2 est en train d'être rédigé à l'intention des groupes de travail qui en feront l'examen, mais n'est pas actuellement disponible pour le présent rapport trimestriel.

Le 30 mai, un appel téléphonique a servi à discuter la question de la pertinence, mais aucun rapport officiel n'est encore disponible concernant cet appel ou le cadre d'évaluation de l'annexe 2 pour cette question. Cependant, il faut constater au second point des questions qu'un besoin a été identifié.

Les pièces jointes contiennent le procès-verbal et le nom des membres qui ont participé aux conférences téléphoniques du 28 avril et du 9 mai ainsi que la lettre envoyée aux experts des deux pays pour les inviter à participer à un groupe technique qui examinera les cibles de l'annexe 3 (D<sup>rs</sup> Joseph DePinto, Marty Auer, David Dolan, Don Scavia, et Steven Chapra des É.-U. et D<sup>rs</sup> Noel Burns, Murray Charlton, David Lam et Todd Howell).

## Questions nécessitant une aide

- Un résumé des documents fournis et une table des matières reliées aux annexes permettrait aux membres du groupe de travail de se concentrer sur les passages où les annexes ont été traitées sans avoir à lire tout le document pourrait s'avérer très pratique pour ceux qui sont déjà engagés dans le processus et permettrait spécialement aux nouveaux arrivés d'atteindre leur vitesse de croisière.

- Le portrait des lois et des politiques de chaque pays à l'échelle de l'État, de la province ou à l'échelle locale manque de précision. Il serait utile d'avoir de l'aide pour identifier les lois et leur interaction avec l'ARQEGE afin de répondre aux questions concernant la pertinence de ces annexes.

## **Groupes de travail chargés de l'examen "E"**

### **Sédiments**

#### **Résumé**

Le Groupe d'examen des sédiments a augmenté ses membres pour inclure des spécialistes universitaires. Une bonne partie des deux dernières réunions a été consacrée à montrer aux participants comment accéder à SharePoint. Pranus Pranckevicius a assisté à la réunion du 9 mai pour donner des conseils.

Le GE des sédiments a établi des dossiers uniques sur les sédiments, un pour l'annexe 7 (dragage aux fins de la navigation) et un pour l'annexe 14 (sédiments contaminés), qui comprennent les passages pertinents de l'Accord, les questions de l'examen et les commentaires utiles formulés lors du dernier examen en 1999. Ces dossiers ont été téléchargés sur le site du GE.

À la réunion du 30 mai, on a discuté des aspects CLARTÉ et PERTINENCE. De l'avis général, il convient d'assurer une coordination avec les groupes qui s'occupent des annexes 1 (toxiques) et 2 (secteurs préoccupants et plans d'aménagement panlacustre).

## **Groupes de travail chargés de l'examen "F"**

### **Recherche et surveillance**

#### **Résumé**

Les membres du Groupe d'examen de la Recherche et du contrôle (GE-F) se sont réunis en personne une fois, à l'occasion de la « réunion inaugurale » du 28 avril. Depuis, le GE a tenu 4 audioconférences. La discussion a d'abord porté sur la démarche que le GE prendra pour examiner les annexes 11 et 17. Ensuite, on s'est concentré sur l'application méthodique des éléments du cadre d'évaluation à chaque annexe, dans l'ordre.

La question de l'objet global de l'AQEGL a été soulevée plusieurs fois. Certains participants favorisent une stricte interprétation de l'Accord afin de s'occuper de qualité de l'eau, et donc de se concentrer sur les éléments nutritifs et les contaminants toxiques. D'autres trouvent que l'Accord a évolué et qu'il faut le considérer comme un accord de gestion de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Les résultats de l'examen des éléments clarté, pertinence, atteinte des résultats, cadre de gestion et responsabilité seront fortement tributaires du point de vue adopté. La plupart des GE acceptent l'orientation de gestion écosystémique, mais conviennent aussi que l'Accord a été rédigé dans l'optique plus étroite qui donne le contexte du texte actuel des articles et des annexes. Pour tous les GE, le processus d'examen profiterait d'un éclaircissement de cette question.

Le GE a trouvé que la discussion des annexes de l'actuel AQEGL était très utile lorsque conjuguée avec la considération d'éventuelles révisions et améliorations. Les résumés des réunions/audioconférences (affichés sur le site SharePoint) comprennent l'énoncé de certaines questions et les recommandations possibles à leur égard. Aux fins du présent rapport trimestriel, l'énoncé des questions est résumé, mais les recommandations possibles ne sont pas incluses.

# **Groupes de travail chargés de l'examen "G"**

## **Annexes sur la Garde côtière**

### **Résumé**

Le Groupe d'examen a reçu pour mission d'examiner les annexes 4, 5, 6, 8 et 9 (appelées les « annexes des gardes côtières »), dont la formulation témoigne de l'organisation et des fonctions des gardes côtières américaine et canadienne au moment du protocole du 18 novembre 1987.

La Garde côtière des États-Unis continue d'avoir la responsabilité des annexes précitées et elle est véritablement active.

Du côté canadien, d'importants changements ont eu lieu : à compter de juin 2006, la Garde côtière canadienne s'occupe uniquement des aspects opérationnels de l'annexe 9. Le reste des annexes relève maintenant de Transports Canada, en raison des modifications apportées à l'organisation du gouvernement – d'abord, en 1995, la Garde côtière a été intégrée au ministère des Pêches et des Océans. L'élément Sécurité maritime est demeuré au sein de Transports Canada et avec lui les responsabilités relatives aux annexes 4, 5 et 6. La Garde côtière a conservé les responsabilités concernant les rejets d'eau de lest en application de l'annexe 6, le dragage (annexe 7), les équipements pour la manutention des hydrocarbures (annexe 8) et le Plan commun de mesures d'urgence (annexe 9). En 2000, d'autres modifications organisationnelles ont été effectuées en vertu de lettres ministérielles, qui ont attribué la responsabilité à l'égard des rejets d'eau de lest au programme de la Sécurité maritime de Transports Canada et donné au ministère des Pêches et des Océans (Sciences) la mission de fournir à Transports Canada une orientation scientifique sur la question. D'autres changements ont eu lieu en 2004, quand ont été transférés à Transports Canada le Bureau de la sécurité nautique, le Programme de protection des eaux navigables et l'élément politiques concernant la prévention de la pollution par les hydrocarbures et les substances dangereuses.

Il convenait donc de donner au Groupe d'examen G des coprésidents en fonction de la répartition actuelle des responsabilités à l'égard des annexes visées. Cela a été fait par la nomination de T.J. Mangoni de la Garde côtière des États-Unis et de Chris Wiley, qui représente à la fois Transports Canada et le ministère des Pêches et des Océans (Sciences). La Garde côtière canadienne devrait aussi être représentée, vu ses responsabilités actuelles d'application de l'annexe 9, mais elle n'a pas encore désigné son représentant.

Jusqu'ici, le Groupe d'examen a eu deux séances. À la première ont participé les personnes qui étaient présentes à la réunion inaugurale du 28 avril à Chicago ainsi que d'autres membres reliés par téléphone.

La première réunion avait pour objet, d'après les coprésidents, de déterminer la portée des divers intérêts des membres à l'égard des annexes visées et d'établir les priorités des membres pour l'examen. Le compte rendu de cette réunion témoigne de la diversité des points de vue et du désir particulier de se concentrer sur les déversements (de tous ordres – hydrocarbures, eaux usées, etc.) et sur les menaces que présentent pour les Grands Lacs l'eau de lest et les espèces envahissantes.

Il semble que tous les membres n'avaient pas vu le dernier rapport commun des Parties à la CMI, et il a été promis d'afficher ce rapport sur SharePoint.

Hélas, le coprésident pour le Canada n'a pu obtenir un accès fiable à SharePoint avant la fin de mai. Par conséquent, Jamie Shardt de l'USEPA a eu l'amabilité d'y télécharger le rapport et le compte rendu. De plus, les membres ont reçu ceux-ci par courriel, ainsi que les coordonnées pour la deuxième audioconférence.

Entre la première et la deuxième audioconférences, deux conférences ont été consacrées aux annexes à examiner. Le personnel et/ou les commissaires de la CMI ont assisté aux deux (la conférence internationale sur les espèces aquatiques envahissantes à Key Biscayne et la conférence sur les émissions des navires de l'Air and Waste Management Association (AWMA) à Vancouver).

La deuxième réunion/audioconférence a eu lieu le 26 mai et portait précisément sur l'annexe 5. Le compte rendu n'a pas encore été affiché, mais il a été question de l'examen étape par étape de cette annexe dans le contexte des questions posées dans le document Mandats. Malheureusement, les membres qui ont participé étaient assez peu nombreux.

# **Groupes de travail chargés de l'examen "H"**

## **Eaux souterraines**

### **Résumé**

Membres présents aux réunions et composition du Groupe

Réunion du 28 avril 2006

Norm Grannemann (USGS – coprésident), Fred Fleischer (MEO – coprésident), Judy Beck (USEPA), Laura Mammoser (Mittal Steel), Todd Nedesheim (USEPA-GLNPO), Stephen Carty (MEO), John Morton (ALCOA), Andrew Piggott (EC), Sarah Miller (ACDE), Charles LaMontagne (MDDEP du Québec)

Réunion du 17 mai 2006

Fred Fleischer, Norm Grannemann, Dajana Grgic (MEO), Laura Mammoser, John Morton, Andrew Piggott, Jackie Fischer (USEPA-GLNPO), Judy Beck, Carol Ptacek (EC), David Jones (Huron Potawatomi), Charles LaMontagne, Greg Zwiers (GRCA), Sarah Miller, Todd Nedesheim

Réunion du 31 mai 2006

Fred Fleischer, Norm Grannemann, Jack Dutra (Mid-America Cropflight Assoc.), Judy Beck, Sarah Miller, Scott Duff (MAAARO), John Morton, Andrew Piggott, Charles LaMontagne, Greg Zwiers, Todd Nettesheim, Mark Kelly (Battelle, MI), Doug Alley (CMI), Monica Lim (pour le secrétariat du CEA), Marc Hudon (Nature Québec), Dajana Grgic.

Composition du Groupe

Il y a actuellement 34 personnes inscrites sur la liste de diffusion courriel – réparties à peu près également entre le Canada et les États-Unis. De ce nombre, 12 environ se rattachent à des administrations publiques, 6 à des groupes d'Autochtones, 4 à des ONG et 8 au secteur commercial ou industriel, et 4 ne sont pas catégorisées. Il semble que 12 des 34 participent activement aux téléconférences toutes les deux semaines. Des 6 représentants des offices de protection de la nature de l'Ontario, un participe. Aucun représentant municipal n'est inscrit à la liste ni ne participe.

### **Réunions**

Les téléconférences se tiennent un mercredi sur deux, de 10 h à 12 h, heure de l'Est. Chaque fois, il y a une discussion ouverte au sujet du critère pertinent du cadre d'évaluation.

### **Avancement général**

1. Nous avons discuté brièvement des documents utiles déjà présentés qui font mention de l'annexe 16 ou renferment des recommandations la concernant. Certains sont affichés sur le site SharePoint. Nous faisons la synthèse des points soulevés dans ces documents de façon à disposer de renseignements de base pour faire l'examen de l'annexe 16.
2. Nous avons discuté de ce qu'on entend par « eaux des Grands Lacs » et nous sommes demandé comment les eaux souterraines s'insèrent dans la définition actuelle, sans avoir encore formulé de recommandations pour modifier celle-ci.
3. Observations générales :
  - a. La détermination des sources ponctuelles de contamination des eaux souterraines et le développement des technologies pour déceler et atténuer la pollution ont beaucoup progressé.
  - b. On comprend moins bien les progrès à l'égard de la pollution diffuse des eaux souterraines. Les eaux souterraines peuvent jouer un rôle important dans l'acheminement des contaminants de sources non ponctuelles aux eaux de surface.
  - c. Il convient de reconnaître que la quantité des eaux souterraines peut être un enjeu de qualité et que la qualité peut être un enjeu de quantité.
  - d. Les questions de quantité et de qualité des eaux souterraines en fonction des conditions dans les cours d'eau et de l'habitat aquatique sont généralement reconnues mais mal comprises.
  - e. La cartographie cohérente et homogène de l'état des eaux souterraines est nécessaire à la compréhension et à la gestion.
  - f. Il faut représenter la qualité des eaux souterraines et les processus ambiants d'atténuation naturelle.
  - g. À l'heure actuelle, les programmes portent sur les eaux souterraines comme source d'eau potable. Ils intègrent rarement le rôle de ces eaux comme moyen de transport des contaminants aux eaux de surface ou vice versa.
  - h. Les programmes intègrent rarement le rôle des eaux souterraines dans les fonctions de l'écosystème.
  - i. Les programmes montrent rarement les liens entre les prélèvements d'eaux souterraines et la qualité de ces eaux.
4. Avancement de l'évaluation :
  - a. Nous avons terminé l'examen préliminaire à l'égard des critères d'évaluation CLARTÉ, PERTINENCE et ATTEINTE DES RÉSULTATS. L'entrepreneur établit les résumés des discussions, qui seront affichés dans SharePoint pour que les participants ainsi que les personnes qui sont inscrites sur la liste mais qui n'ont pas participé aux téléconférences poursuivent l'examen et formulent des commentaires.
  - b. Nous devons nous pencher sur les critères CADRE DE GESTION et RESPONSABILITÉ à l'occasion des deux prochaines réunions.

Une documentation analogue sera présentée pour poursuite de l'examen et commentaires.

5. Questions communes :
  - a. Contrôle de la qualité et de la quantité des eaux souterraines.
  - b. Relation entre les questions des eaux souterraines, de la pollution non ponctuelle et de l'aménagement des bassins hydrographiques.
  - c. Contaminants toxiques – arsenic, certains radionucléides.

# **Groupe de travail chargé des questions spéciales**

## **Résumé**

Depuis le 28 avril, le Groupe d'examen des questions spéciales (GEQS) a tenu trois réunions, selon un calendrier d'une réunion toutes les deux semaines. Le GEQS a dressé une liste de 29 questions possibles dont la portée était à déterminer, et ses membres ont voté sur leur importance. Deux sous-groupes ont été formés, un pour les espèces aquatiques envahissantes et l'autre pour les impacts des changements climatiques sur les Grands Lacs.

D'autres questions à cadrer seront énoncées selon les conseils et les commentaires du CEA et d'autres groupes d'examen.